



Association of Canadian Ergonomists
Association Canadienne d'Ergonomie

POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CONSEIL

PLCY-MEMBR- Utilisation du nom et du logo de l'ACE par les membres individuels

Section	Sujet	Page
Adhésion	Utilisation du nom et du logo de l'ACE par les membres individuels	1
		Date 2005-04-09 Révision : 2008-12-08

Objectif		Définir les critères à l'égard de l'utilisation du nom et du logo de l'ACE par les membres individuels de l'association.
Définitions	Membre individuel	Une personne faisant partie de la catégorie d'adhésion membre, membre affilié ou membre étudiant et dont le statut est en règle avec l'Association canadienne d'ergonomie. Ne comprend pas les membres corporatifs de l'ACE.
	Logo membre de l'ACE	La représentation graphique de l'ACE, y compris le texte associé en anglais et en français, indiquant « Member Membre » au-dessus du logo et « Association of Canadian Ergonomists Association Canadienne d'Ergonomie » au-dessous du logo.
	Logo membre affilié de l'ACE	La représentation graphique de l'ACE, y compris le texte associé en anglais et en français, indiquant « Affiliate Member Membre affilié » au-dessus du logo et « Association of Canadian Ergonomists Association Canadienne d'Ergonomie » au-dessous du logo.
	Logo membre étudiant de l'ACE	La représentation graphique de l'ACE, y compris le texte associé en anglais et en français, indiquant « Student Member Membre étudiant » au-dessus du logo et « Association of Canadian Ergonomists Association Canadienne d'Ergonomie » au-dessous du logo.
	Nom de l'ACE	Association of Canadian Ergonomists ou Association canadienne d'ergonomie exprimée en anglais ou en français.
Politique	Utilisation du nom de l'ACE : Membres	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre a le droit de s'identifier comme « Membre de l'ACE » ou comme « Membre de l'Association canadienne d'ergonomie », dans la langue de son choix.
	Membres affiliés	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre affilié a le droit de s'identifier comme « Membre affilié de l'ACE » ou comme « Membre affilié de l'Association canadienne d'ergonomie », dans la langue de son choix.
	Membres étudiants	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre étudiant a le droit de s'identifier comme « Membre étudiant de l'ACE » ou comme « Membre étudiant de l'Association canadienne d'ergonomie », dans la langue de son choix.
	Utilisation du logo membre de l'ACE	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre a le droit d'utiliser le « Logo membre de l'ACE » sur sa carte d'affaires, son site Web ou tout autre mode de correspondance. Le membre individuel <u>ne peut pas</u> utiliser le logo de l'ACE sans le texte bilingue associé à « Membre » et « Association canadienne

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
2008-12-08	2008-12-08	Conseil national



Association of Canadian Ergonomists
Association Canadienne d'Ergonomie

POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CONSEIL

PLCY-MEMBR- Utilisation du nom et du logo de l'ACE par les membres individuels

Section	Sujet	Page
Adhésion	Utilisation du nom et du logo de l'ACE par les membres individuels	2
		Date 2005-04-09 Révision : 2008-12-08

		d'ergonomie ».
	Utilisation du logo membre affilié de l'ACE	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre affilié a le droit d'utiliser le « Logo membre affilié de l'ACE » sur sa carte d'affaires, son site Web ou tout autre mode de correspondance. Le membre individuel <u>ne peut pas</u> utiliser le logo de l'ACE sans le texte bilingue associé à « Membre affilié » et « Association canadienne d'ergonomie ».
	Utilisation du logo membre étudiant de l'ACE	Un membre individuel faisant partie de la catégorie membre étudiant a le droit d'utiliser le « Logo membre étudiant de l'ACE » sur sa carte d'affaires, son site Web ou tout autre mode de correspondance. Le membre individuel <u>ne peut pas</u> utiliser le logo de l'ACE sans le texte bilingue associé à « Membre étudiant » et « Association canadienne d'ergonomie ».
	Contexte de l'utilisation	Le nom de l'ACE et les logos membre, membre affilié et membre étudiant de l'ACE ne peuvent être utilisés que pour faire valoir l'adhésion à titre de membre individuel au sein de l'ACE. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté quant à l'utilisation des logos membre, membre affilié ou membre étudiant ou du nom de l'ACE qui pourrait être interprété comme membre corporatif de l'ACE ou comme si l'ACE appuyait le membre ou son entreprise. Toute utilisation du logo membre, membre affilié ou membre étudiant de l'ACE doit être clairement associée au membre individuel par le biais du texte d'accompagnement et/ou par le placement adéquat du logo.
	Non-appui	L'utilisation du logo membre de l'ACE ou du nom de l'ACE ne constitue en aucun cas un appui à l'égard du membre ou de son entreprise.
	Décisions liées à l'utilisation du nom de l'ACE ou du logo membre de l'ACE	Le Conseil national de l'ACE, ou ses membres autorisés, se réservent le droit de déterminer si l'utilisation du nom de l'ACE ou du logo membre, membre affilié ou membre étudiant de l'ACE est considérée comme ambiguë selon le contexte et pourrait être interprétée erronément comme un appui ou différemment.

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
2008-12-08	2008-12-08	Conseil national